

PIECES POUR LE DOSSIER DE REINSCRIPTION 2020-2021, POUR LES ELEVES QUI SERONT EN CLASSE DE CAP2, 1ERE ET TERMINALE

LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER ADMINISTRATIF	
<input type="checkbox"/>	Les pages 1, 2 et 3 du dossier de réinscription dument remplies et signées
<input type="checkbox"/>	Si la situation familiale a changé , fournir une photocopie du justificatif
<input type="checkbox"/>	En cas de changement d'adresse , fournir une photocopie du justificatif
<input type="checkbox"/>	Dans une enveloppe : Certificat médical d'aptitude à la pratique professionnelle de la classe choisie rempli par le médecin traitant , précisant les pathologies que présente l'élève (allergies, asthme, etc...) 
<input type="checkbox"/>	2 photos d'identité , avec les nom et prénom au dos sur toutes les photos + 1 si demi-pension
<input type="checkbox"/>	Photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso ou du passport .
<input type="checkbox"/>	Photocopie de l'attestation de couverture sociale , ou photocopie de la Carte Vitale de l'élève pour ceux âgés de plus 16 ans.
<input type="checkbox"/>	Photocopie du diplôme professionnel précédemment obtenu (CAP ou BEP)
<input type="checkbox"/>	OBLIGATOIRE : Photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de la JAPD (Journée Défense et Citoyenneté) ou de la notification d'exemption médicale, accompagnée du certificat d'exemption.
<input type="checkbox"/>	Fiche de gestion complétée et signée.
<input type="checkbox"/>	Internes : Fiche d'inscription à l'internat complétée et signée.
<input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaires : Fiche d'inscription à la demi-pension complétée et signée
<input type="checkbox"/>	<p>Inscription à la MDL : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>L'adhésion à la Maison Des Lycéens (association régie par la loi de 1901) est facultative mais vivement conseillée : la MDL favorise le développement d'activités récréatives, éducatives, sportives, sociales et culturelles au sein du lycée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chèque de 10 € à l'ordre de la MDL du lycée Léon de Lepervanche ou en espèces (merci de prévoir le compte juste, nous ne rendrons pas de monnaie.)

LES DOSSIERS COMPLETS DOIVENT ETRE RETOURNES AVANT :

Futures élève de CAP 2 : le 11 juin

Futurs élèves de Première : le 17 juin

Futur élève de Terminale : le 24 juin